

Procès-verbal de la séance du 23 février 2024

Présents (14) :

Sébastien Alonso, Jacques Bellenger, Stéphane Chausse, Pierre Clément, Sylvie Dubois, Anne-Marie Eyraud, Martine Hemmache, Marie Heu, Anne-Marie Laville-Franchi, Yves Lefrileux, Patrick Rotger, Karine Taulemesse, Sylviane Valcke, Christophe Vigne

Excusés avec pouvoirs (6) :

Marie Fargier → Stéphane Chausse ; Isabelle Cros → Karine Taulemesse
Florian Morge → Jacques Bellenger ; Roselyne Aulner → Patrick Rotger
Annick Alivon → Sylvie Dubois ; Yann Bilancetti → Anne-Marie Laville-Franchi

Votants : 20

Excusés sans pouvoir (0) : /

Absents (3) : Marie-Jeanne Cosse, Roxane Launey, Didier Mehl

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 18 h.06

Election du secrétaire de séance

Christophe Vigne est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024

En l'absence de remarques, Mme le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée concernant les déclarations d'intention d'aliéner.

Mme le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles elle a eu à se prononcer depuis la précédente séance du conseil municipal. Celles-ci concernent les biens suivants :

- Une maison de bourg sur une surface de 169 m² située 50 rue Toutes-Aures.
- Une maison sur un terrain de 1205 m² située 366 route de Saint Maurice d'Ibie.

Elle précise qu'aucun de ces biens ne nécessite pour la commune de faire valoir son droit de préemption.

Elle communique ensuite les décisions qu'elle a été amenée à prendre depuis la précédente réunion du conseil municipal :

- Contrat Elisia du 4 décembre 2023 pour un montant de 1 000 € (animation musicale du 14 juillet 2024)
- Contrat flotte de téléphonie mobile Tisipro pour un montant de 166 € H.T./mois

- Contrat d'assurances SMACL, 2 ans, Responsabilité Civile pour un montant de 3 249.56 € TTC
- Contrat d'assurances SMACL, Protection fonctionnelle, 2 ans, pour un montant de 221.52 € TTC

Projet de délibération n°2024.13 : Participation financière aux travaux sur l'immeuble Grand' rue portés par ADIS

Mme le Maire indique qu'ADIS, bailleur social, et titulaire d'un bail emphytéotique pour l'immeuble sis Grand' Rue, envisage des travaux de reprise sur toiture.

Cette toiture fait partie d'un ensemble immobilier en copropriété avec la commune.

ADIS a lancé une consultation afin de recourir à un prestataire et demande à la commune un partage du coût des travaux selon une répartition de 1/3 pour la commune et 2/3 pour le bailleur social.

L'entreprise retenue par ADIS a présenté un devis, daté du 10 février 2022, de 89 318.90 € TTC.

La répartition serait alors la suivante : ADIS 59 545.93 € Commune 29 772.97 €

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer la répartition du coût final de 1/3 pour la commune et 2/3 pour le bailleur social.

La surface a été contrôlée par les services. Cela concerne le local ados et la salle de musique au rez-de-chaussée et des logements ADIS à l'étage.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de financer, à hauteur de 1/3 et selon le coût final, les travaux de réfection de la toiture de l'immeuble sis Grand' Rue en copropriété avec la commune et dit que les crédits seront prévus au budget 2024.

Projet de délibération n°2024.14 : École privée Notre Dame du Coiron – subvention exceptionnelle pour la classe découverte

Mme le Maire expose au conseil municipal que l'école privée Notre Dame du Coiron organise un séjour en classe de découverte à Jaujac du 12 au 16 février 2024. Le séjour a pour but un apprentissage intensif de l'anglais, sous forme orale et ludique. En lien avec le projet d'école « d'ouverture internationale » et la pratique de l'anglais au quotidien de la maternelle au CM en vue de l'obtention du label international de la pratique de l'anglais pour l'école du Coiron. Ce séjour est organisé par l'association BOUNCY qui propose une pratique transversale de l'anglais tout au long du séjour.

La participation communale sollicitée est de 924 € soit 21€ X 44 élèves (16 élèves sont issus de communes environnantes).

En l'absence d'autres remarques, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 924 € à l'école privée Notre Dame du Coiron pour l'organisation d'une classe de découverte et dit que cette dépense sera inscrite au budget 2024.

Yves Lefrileux rappelle qu'il est souhaitable de délibérer avant que le projet intervienne.

Karine Taulemesse précise que les dates du séjour initialement prévues en mars ont été avancées suite à des problèmes de réservation, d'où le fait de délibérer après.

Arrivée de Marie Heu à 18 h.20

Projet de délibération n°2024.15 : Convention triennale avec l'association « Les Eclisses »

Madame le Maire présente et expose un projet de convention triennale liant la Commune de Villeneuve de Berg et l'association « Les Eclisses » pour les années 2024-2025-2026. Le projet de convention définit les engagements réciproques des deux parties pour l'organisation au cours de la période 2021-2023 du festival « Cordes en Ballade ». Cette manifestation est organisée annuellement.

Patrick Rotger indique que le montant est identique à celui de l'an dernier. Le concert aura lieu le 8 juillet. Le concert sera donné dans l'église Saint Louis par le quatuor Debussy accompagné de la mezzo soprano Ariana Vafadari.

En l'absence d'autre remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention triennale de partenariat pour les années 2024, 2025 et 2026 liant la Commune de Villeneuve de Berg et l'association « Les Eclisses », dit que sous réserve du vote du budget, le conseil municipal accordera à l'association, pendant la durée de la présente convention, une subvention annuelle de 2 000 € et autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

Projet de délibération n°2024.16 : Cession d'une fraction de la parcelle communale sise Voie de Chapelette AH 194

Mme la Maire informe l'assemblée que Monsieur et Madame Anthony Coursodon ont sollicité la commune pour l'acquisition d'une fraction d'un terrain communal sis au lieu-dit La Chapelette, cadastré AH 194, représentant une emprise approximative de 180 m² sur une contenance totale d'environ 2 944 m². Le projet de cession nécessite préalablement la division du terrain par un Géomètre-expert.

Cette cession ne portant pas atteinte aux intérêts de la Commune, elle propose de répondre favorablement à la demande d'acquisition.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répondre favorablement à la demande de M et Mme Anthony Coursodon, de fixer le prix de cession de la fraction de la parcelle AH 194, d'une superficie approximative de 180 m², à 21 €/m², soit un montant global estimé à 3 800 € HT, d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte notarié et tous actes afférents nécessaires à la vente, dont le plan de division préalable à établir conformément au plan joint ; de préciser que tous les frais relatifs à cette procédure (notaire, arpentage du géomètre...) seront à la charge exclusive de l'acquéreur ; d'imputer la recette correspondante au budget de la commune au chapitre 77 - nature 775 « produits de cession d'immobilisation » et de sortir de l'actif de la Commune la fraction de parcelle susvisée.

Projet de délibération n°2024.17 : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Mme le Maire indique qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires, les avancements de grade, l'occupation de postes déclarés vacants, ainsi que les mutations, retraite et autres départs.

Cela concerne le recrutement d'un adjoint du patrimoine à temps non-complet ; l'intégration directe d'une agente, adjointe technique principale de 2^{nde} classe, au grade d'ATSEM principale de 2^{nde} classe par la voie de l'intégration directe ; le départ à la retraite d'une agente adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le tableau des emplois permanents à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2024, le tableau des emplois permanents à temps non complet, adopté le 22 septembre 2023 et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Projet de délibération n°2024.18 : Règlement de formation

Mme le Maire rappelle que la formation des agents au sein de la collectivité nécessite la mise en place de règles claires et harmonisées à l'échelle de la collectivité, notamment par la suite de l'adoption du plan de formation, en matière de définition des acteurs de la formation et de la situation des agents en formation, de la gestion des demandes de formation, des modalités pratiques liées au départ de l'agent en formation (modalités de remboursements des frais de formations, cas particuliers des concours et examens professionnels), des droits et devoirs des agents en matière de formation, des cas particuliers des demandes de formation personnelle, des modalités d'utilisation du compte personnel de formation.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur ce règlement qui a été discuté en commission municipale « ressources humaines » et approuvé par le comité social territorial du 8 février dernier.

En l'absence de remarque, Mme le Maire soumet le projet de délibération au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement de formation, annexé à la présente délibération et charge l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération

Questions diverses

Stéphane Chausse précise que l'organisation du trail se met en place conformément aux prévisions. Les inscriptions ont démarré.

Il indique par ailleurs que l'ONF organisera le 16 mars un jeu de piste à la forêt des sens, dans le cadre de la journée internationale de la forêt. Il est préférable de réserver auprès de Stella Lugagne (ONF)

Anne-Marie Eyraud indique qu'elle reçoit beaucoup de personnes en difficulté à l'occasion de ses permanences hebdomadaires du jeudi matin et travaille en lien avec ADIS pour les questions de logements.

Patrick Rotger évoque le Printemps des Poètes sur le thème de la grâce. Un concours de poésie est organisé comme chaque année. Les urnes seront relevées le 15 mars et la remise des prix est prévue le 23 mars après midi.

Il mentionne également les contacts pris avec Labeaume en musique pour l'organisation le 16 mars d'un concert dans l'église avec un trio autour du répertoire de de Fauré et de Schubert (violon, violoncelle et piano). 2 concerts à l'attention des élèves des écoles primaires de Villeneuve, de communes voisines et du collège seront organisés le 18 mars à l'Ardéchoise. La commune apportera une subvention de 1000 €.

Le samedi 16 mars, en soirée, l'association Culture en fait organisera la 8^{ème} édition du festival « + Cour(t) » à l'Ardéchoise.

Il distribue également la nouvelle édition du plan de la commune, qui sera diffusée avec le prochain numéro du Pitchoun.

Christophe Vigne évoque deux séquences de travail et concertation autour du projet de requalification du centre-bourg prévues les 13 et 29 mars en direction des jeunes de la commune. Y seront associés les ados du centre socioculturel, les membres du conseil municipal des enfants et du conseil municipal des jeunes. Ont également été contactés la MFR, le collège et l'ensemble des structures jeunesse de la commune. C'est le début d'un travail de plusieurs mois autour du projet de requalification du centre-bourg en direction des jeunes, afin qu'ils s'approprient le projet, donne leur avis en tant qu'usagers de ces espaces publics, se mobilisent tout au long du chantier. Cela pourrait prendre la forme de rencontres avec les professionnels du chantier, par des manifestations depuis l'adieu à la rue actuelle organisé potentiellement avec le centre socioculturel à la fin de l'été jusqu'à l'inauguration de la nouvelle rue au printemps 2025.

Il évoque ensuite la signature le 11 avril d'une convention territoriale avec l'UNICEF. Celle-ci se montre très intéressée par l'implication de la commune sur la question des droits de l'enfant et de manière générale sur la politique en direction de l'enfance. Il rappelle que le service éducation et plus spécifiquement l'équipe d'animation périscolaire s'implique depuis plusieurs années sur la journée internationale des droits de l'enfant. En novembre 2023, cela a donné lieu à toute une semaine d'animations et d'actions de sensibilisation.

La signature de la convention territoriale sera le point de départ d'une candidature de la commune au label de l'UNICEF « ville amie des enfants » reconnaissant l'engagement de la commune depuis 3 ans sur la question de la citoyenneté et de la sensibilisation sur les droits des enfants.

Christophe Vigne rappelle également la consultation en cours sur le marché de restauration scolaire avec la convocation de la commission d'appel d'offre en avril pour examiner les offres reçues.

Sylvie Dubois évoque la poursuite de la concertation sur la requalification du centre-bourg notamment en commission extra-municipale « cadre de vie » avec examen du projet, des matériaux préconisés, ...

Sylvie Dubois communique également le programme de la semaine « Villeneuve en égalité » citant la conférence du 5 mars en lien avec le CIDFF sur la place des femmes dans l'espace public, la diffusion d'un film documentaire le 7 mars sur la thématique des violences sexuelles et sexistes au travail, une formation à destination des agents sur l'égalité en milieu professionnel le 8 mars, des expositions dans les écoles et à la médiathèque (portraits de femmes). Un livret sera édité à destination de tous les agents comportant une « égalithèque ». Un cross mixte sera organisé dans les écoles animé par les animatrices du périscolaire. Le projet est piloté par la responsable du service administratif en lien avec la jeune femme qui intervient dans le cadre d'un service civique.

Patrick Rotger rappelle qu'il y a un an une réunion avait été organisée avec toutes les entreprises du territoire dans l'objectif de créer un club d'entreprises. Une seconde rencontre sera organisée à l'Ardéchoise le 19 mars afin d'améliorer la connaissance réciproque et de favoriser des synergies entre les entrepreneurs locaux. La réunion se fera sous l'égide de Sylvie Dubois en tant que Vice-présidente de l'intercommunalité en charge de l'économie.

Sylvie Dubois évoque la rencontre avec le responsable de JB Renov, qui vient de s'implanter sur la zone d'activité de Lansas, entreprise spécialisée dans l'isolation, la climatisation et les aménagements intérieurs.

Patrick Rotger évoque l'ouverture prochaine au printemps d'une crêperie rue Ressayre. Les travaux d'aménagements sont en cours.

Sylvie Dubois informe sur le calendrier prévisionnel des prochaines séances :

- Vendredi 29 mars à 18 h.00 avec une commission générale préparatoire le lundi 25 mars à 18 h.00
- Vendredi 26 avril à 18 h.00 avec une commission générale préparatoire le lundi 22 avril à 18 h.00
- Vendredi 24 mai à 18 h.00 avec une commission générale préparatoire le mardi 21 mai à 18 h.00
- Vendredi 28 juin à 18 h.00 avec une commission générale préparatoire le lundi 24 juin à 18 h.00

Yves Lefrileux souhaite, sans refaire le débat en commission générale, inscrire dans le procès-verbal le compte rendu de ce qui s'est passé lors du conseil communautaire sur la prise de compétence de l'intercommunalité sur l'élaboration des documents d'urbanisme.

Sylvie Dubois répond que les conseillers communautaires de la majorité se sont opposés à cette prise de compétence en demandant à disposer d'un temps supplémentaire de réflexion pour travailler au préalable à l'échelle de l'intercommunalité sur le projet commun et sur ce que l'on voulait faire à moyen terme. Elle précise que par ailleurs les modalités de gouvernance et de financement du PLUI n'étaient pas non plus satisfaisantes avec la prise en compte du critère de la population pour la répartition des coûts mais pas pour la gouvernance, celle-ci étant arrêtée à la représentation de 2 élus par commune. Elle rappelle que la majorité est favorable à l'élaboration d'un PLUI mais que cette prise de compétence ne peut se faire sans définir vers quoi on va. Elle s'étonne de l'urgence dans laquelle cette modification statutaire est abordée, se contentant de réunir le bureau à 4 reprises.

Yves Lefrileux rappelle l'ensemble de la gouvernance avec les commissions thématiques, le comité de pilotage et le conseil communautaire, tel que présentée en commission générale. Sylvie Dubois confirme que la mise en place de ces commissions thématiques est une bonne chose. Yves Lefrileux trouverait intéressant que ces commissions soient ouvertes à la population. Sylvie Dubois estime que cela pourrait être effectivement suggéré.

Sylvie Dubois précise que cette modification statutaire ayant été approuvée par le conseil communautaire, il appartiendra aux conseils municipaux désormais de délibérer sur le sujet.

Yves Lefrileux demande ce qui se passerait si le conseil municipal de Villeneuve refuser cette modification statutaire. Christophe Vigne répond que pour pouvoir être adoptée, cette modification statutaire doit être approuvée soit par la majorité des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population de l'intercommunalité, soit par les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population de l'intercommunalité. La commune de Villeneuve de Berg ne peut donc seule pas s'opposer à ce transfert de compétence.

Yves Lefrileux indique par ailleurs que quelqu'un lui a demandé d'interroger la municipalité sur le résultat du procès pour lequel la protection fonctionnelle a été accordée à Mme le Maire et sur le montant des engagements financiers pour la commune sur le sujet.

Sylvie Dubois rappelle les deux motifs du procès : les insultes et la menace de mort. Concernant les insultes, l'affaire n'a pas été jugée sur le fond car le délai de prescription (3 mois) a été dépassé de 15 jours. Il s'agit d'une erreur administrative qui n'est pas de son fait. Elle précise que le délai de prescription vient d'être prolongé par l'Assemblée nationale de 3 mois à 1 an mais la loi n'étant pas rétroactive, elle ne s'applique pas à l'affaire en question. Concernant la menace de mort, le prévenu a reconnu avoir tenu les propos incriminés publiquement mais il a indiqué s'être exprimé sur le ton de l'humour et qu'il parlait de mort politique. Sylvie Dubois a décidé de faire appel. Quant à l'engagement financier, Isabelle Wojdanowicz répond qu'il s'élève à 4 567 € TTC pris en charge selon des modalités à préciser par l'assurance de la commune.

Yves Lefrileux indique le vide-greniers organisé par le centre socioculturel le 7 avril avec une animation « vélo smoothie » montée avec la MSA, les Foyers ruraux et l'association « agir contre le diabète » qui réalisera des actions de sensibilisation, de test et de prise de tension, de rythme cardiaque. L'association de prévention contre le cancer et la MFR seront également présentes. Des demandes de matériels ont été faites à la commune. Un comité de pilotage est prévu le lundi 4 mars à 16 h.

Sylvie Dubois indique que cela fait écho aux actions entreprises l'an dernier autour des ateliers vélo. Stéphane Chausse précise que Bicycl'art nous a recontacté pour rééditer cette manifestation.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, Mme le Maire lève la séance à 19 h.15.

Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvie DUBOIS



Le Secrétaire de Séance,
Christophe VIGNE



Procès-verbal, approuvé par le conseil municipal en séance du 29/03/2024